



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 9253

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la recrudescence de l'épidémie du sida en France. En effet, malgré la politique de prévention engagée par les pouvoirs publics dont on espérait légitimement les fruits, et dans ce cadre à un recours plus élevé que nos voisins au dépistage avec plus de quatre millions de tests effectués en 2001, 4 500 à 5 000 personnes ont découvert qu'elles étaient séropositives l'an dernier en France. Le constat est particulièrement alarmant chez les jeunes. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les mesures d'information et de sensibilisation qu'il entend prendre en ce domaine notamment auprès des jeunes afin de corriger l'évolution toujours trop importante de l'épidémie sur le territoire national.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif à la politique de santé publique, qui doit être présenté prochainement au Parlement, définit les objectifs en termes de santé publique pour les cinq ans à venir. Parmi ceux-ci figure l'objectif de réduire en cinq ans l'incidence du VIH et du sida de 20 %. Le plan triennal de lutte contre le VIH 2002-2004 reste le cadre opérationnel de l'action de l'État. En termes de prévention, la stratégie comporte deux volets complémentaires : renforcer les actions de prévention en direction de publics prioritaires et maintenir l'effort préventif en population générale, notamment auprès des jeunes. Pour ce public en particulier, il convient d'intégrer la prévention du VIH à celle des autres risques liés à la sexualité (infections sexuellement transmissibles notamment), de renforcer les capacités d'utilisation des préservatifs et de développer la responsabilité conjointe des hommes et des femmes dans le domaine de la sexualité et la prévention. Différentes actions ont été menées en 2002 et 2003 auprès des jeunes, et des outils ont été créés à leur intention par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), notamment un livret d'information sur les infections sexuellement transmissibles destiné aux jeunes de quinze à dix-huit ans. Une brochure réalisée à partir des questions des adolescents sur la sexualité et la prévention est en cours de diffusion. Les actions d'éducation à la sexualité et à la vie, menées en milieu scolaire depuis plusieurs années, ont été étendues aux lycéens à la suite de la loi relative à la contraception. La campagne télévisée de décembre 2002 « Sida le test c'est important de savoir » visait à renforcer l'incitation au dépistage volontaire. Elle rappelait l'importance de la connaissance de son statut sérologique comme outil de prévention et de responsabilisation individuelle et collective. Cette campagne, dont l'impact a été jugé favorable, vient d'être rediffusée.

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9253

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5127

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6735